

Cote du document: EB 2021/VBC/6
Date: 17 juin 2021
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président
Proposition de prêt et don
République de Côte d'Ivoire
Projet d'urgence agricole

Numéro du projet: 2000003430

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Nadine Gbossa

Directrice régionale
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: n.gbossa@ifad.org

Amath Pathe Sene

Directeur de pays par intérim
téléphone: +225 09 190249
courriel: a.pathesene@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
I. Contexte et justification de l'intervention	1
A. Contexte national	1
B. Justification de l'intervention du FIDA	2
II. Description du projet	4
A. Objectifs de développement, zone d'intervention et groupes cibles	4
B. Composantes, résultats et activités	5
C. Théorie du changement	6
D. Alignement, appropriation et partenariats	6
E. Coût, avantages et financement	6
III. Risques	11
A. Risques et mesures d'atténuation	11
B. Catégorie environnementale et sociale	13
C. Classement au regard des risques climatiques	13
D. Soutenabilité de la dette	13
IV. Exécution	13
A. Cadre organisationnel	13
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	14
C. Plans d'exécution	14
V. Instruments et pouvoirs juridiques	14
VI. Recommandation	15

Appendices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique

Équipe d'exécution du projet

Directrice régionale:	Nadine Gbossa
Directeur de pays par intérim:	Amath Pathe Sene
Responsables technique:	Fanny Grandval, Odile Sarassoro
Responsables des finances:	Radu Damianov, Mama Awa Mbaye
Spécialiste climat et environnement:	Amath Pathe Sene
Juriste:	Adriana Jauregui

Sigles et acronymes

ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
IGREENFIN	Initiative pour une finance verte inclusive
MRPRP	Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres
PADFA	Programme d'appui au développement des filières agricoles
PME	petite et moyenne entreprise
PROPACOM	Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation
PTBA	plan de travail et budget annuel
UCP	unité de coordination du projet

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 14-04-2021

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/Bénéficiaire:	République de Côte d'Ivoire
Organisme d'exécution:	Ministère de l'économie et des finances
Coût total du projet:	21,43 millions d'EUR (équivalant approximativement à 24,45 millions d'USD)
Montant du prêt du FIDA:	15,64 millions d'EUR (équivalant approximativement à 17,84 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	Conditions mixtes
Montant du don du FIDA (au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne):	3,07 millions d'EUR (équivalant approximativement à 3,50 millions d'USD)
Cofinanceur:	Fonds vert pour le climat
Montant du cofinancement:	26,31 millions d'EUR (équivalant approximativement à 30 millions d'USD)
Conditions du cofinancement:	Cofinancement parallèle sous forme de prêt (taux d'intérêt à 0%) et de don
Contribution de l'Emprunteur/Bénéficiaire:	912 900 EUR (équivalant approximativement à 1,02 million d'USD)
Contribution des bénéficiaires:	1,24 million d'EUR (équivalant approximativement à 1,42 million d'USD)
Montant du financement au titre du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres – phase II:	577 000 EUR (équivalant approximativement à 658 000 USD)

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 49.

I. Contexte et justification de l'intervention

A. Contexte national

1. Bien que considérée comme l'une des économies les plus dynamiques au monde, la République de Côte d'Ivoire, à l'instar des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, fait face à d'énormes difficultés de développement, dont la présence de poches de pauvreté et l'insécurité alimentaire. Malgré les bons résultats économiques enregistrés ces dix dernières années, la Côte d'Ivoire se classe 165^e sur 189 pays selon l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement, avec 46% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. L'insécurité alimentaire que connaît le pays touche majoritairement les ménages agricoles dirigés par une femme (Programme alimentaire mondial, 2018). Selon l'indice de la faim dans le monde de 2018, la Côte d'Ivoire affichait un niveau de faim « grave », 10,8% des ménages souffrant d'insécurité alimentaire. La malnutrition reste un problème majeur, particulièrement au nord, où sont enregistrés les taux les plus élevés de retard de croissance¹ (31%).
2. **Agriculture et pauvreté rurale.** Le secteur agricole emploie plus de 50% de la population active, représente 21% du produit intérieur brut et génère plus de 60% des recettes d'exportation. Les systèmes agraires actuels du pays sont adossés aux zones agroécologiques suivantes:
 - i) La zone forestière au sud, caractérisée par un climat équatorial ou subéquatorial (pluviométrie annuelle supérieure à 1 700 millimètres). Elle connaît deux saisons des pluies (mars-juin et septembre) et dispose de sols riches, d'où les très bons rendements des cultures, en particulier des cultures d'exportation (cacao, café). Ces surfaces cultivées sont menacées par la déforestation et la perte de fertilité des sols.
 - ii) La région des savanes au nord, caractérisée par un climat de type soudanais (pluviométrie annuelle entre 1 000 et 1 700 millimètres). Elle connaît une seule saison des pluies (juin-octobre). Le secteur agricole reste dominé par l'élevage, les cultures de rente (coton et acajou) et les cultures vivrières (riz, maïs, igname et arachide). Les faibles niveaux de production s'expliquent par la dépendance pluviométrique, le manque de main-d'œuvre, l'impact des changements climatiques et l'accès limité aux marchés.
3. **Cadre d'action et institutionnel.** Le Plan national de développement pour 2016-2020 du Gouvernement vise la création de richesses et d'emplois décents par une transformation structurelle de l'économie, en renforçant la production durable de produits vivriers agro-sylvo-pastoraux de qualité sur le plan nutritionnel. Ce plan s'appuie sur les principaux enseignements tirés de l'exécution du Plan national d'investissement agricole pour 2012-2016, qui a contribué à accélérer la croissance du secteur agricole de 6% (création d'emplois, renforcement de la sécurité alimentaire et amélioration de la productivité agricole). La deuxième phase du Plan national d'investissement agricole, qui couvre la période 2018-2025, a déjà permis d'atteindre une croissance de 5% des cultures de rente et l'amélioration des revenus des producteurs. Le secteur

¹ Programme alimentaire mondial, Rapport de synthèse par pays, octobre 2020.

agricole est également essentiel pour la contribution déterminée au niveau national à l'Accord de Paris sur le climat.

4. Malgré les progrès enregistrés, le secteur agricole fait face à plusieurs difficultés liées à l'agriculture de subsistance², marquée par de faibles niveaux de production. Cette situation contribue à accroître la pauvreté, estimée à plus de 70% en milieu rural, contre 25% en milieu urbain. Le vieillissement de la main-d'œuvre agricole dû au désintéressement des jeunes vis-à-vis de l'agriculture a des répercussions sur le secteur, qui reste très vulnérable aux effets des changements climatiques et à la pression anthropique. Selon l'indice mondial d'adaptation Notre-Dame, la Côte d'Ivoire est classée 142^e sur 181 pays³ en ce qui concerne la vulnérabilité aux changements climatiques.

B. Justification de l'intervention du FIDA

5. Au début de la pandémie de COVID-19 en 2020, la Côte d'Ivoire était classée parmi les pays à risque « élevé » selon l'indice de risque « INFORM COVID-19 », et devait faire l'objet d'une surveillance en cas de crise humanitaire⁴. Des études montrent que les revenus des populations les plus pauvres ont baissé de 30%, tandis que le nombre de ménages qualifiés de « très pauvres » a presque quadruplé. Cette pandémie, qui a commencé juste avant la saison des pluies de 2020, a eu des répercussions négatives sur les petits producteurs dans la majorité des filières agricoles et a conduit à une réduction de 62% des activités agricoles et de 57% des activités du secteur agro-industriel⁵. Cela s'explique par: i) les perturbations de la chaîne d'approvisionnement en intrants et des canaux de commercialisation; ii) les mesures de distanciation physique sur le terrain; iii) la fermeture des frontières; iv) les couvre-feux et la fermeture des restaurants. La pandémie de COVID-19 a aussi eu des effets négatifs sur les petites et moyennes entreprises (PME) qui fournissent des intrants et des produits agricoles, en entravant les relations commerciales entre PME et petits producteurs et en accentuant ainsi la pression sur les agro-industries. À ce jour, 98% des organisations de producteurs agricoles ont signalé une baisse de leurs revenus à cause de la pandémie.
6. Les revenus des ménages ruraux ont également été gravement compromis. Plus de 80% des chefs de ménage ayant un revenu agricole ont vu leurs revenus diminuer de 50% en moyenne, et plus de 60% des chefs de ménage ayant un emploi indépendant ont enregistré une baisse de moitié de leur revenu. Face à cette situation, les ménages ruraux les plus vulnérables ont adopté des stratégies de survie, allant de la décapitalisation à la réduction des investissements dans le capital humain (des filles en particulier), ce qui aura des conséquences inévitables sur la résilience des ménages. Concernant la sécurité alimentaire, une étude menée en juin-juillet 2020 par l'Alliance pour une révolution verte en Afrique⁶ fait état d'une aggravation de l'insécurité alimentaire, passée de « modérément faible » à « modérément élevée ». Les personnes interrogées avaient: i) épuisé leurs économies pour l'achat de denrées alimentaires (70%); ii) vu leurs revenus diminuer (61%); iii) réduit le nombre de repas consommés⁷ (40%). Pour éviter les pratiques spéculatives sur les principaux produits alimentaires, le Gouvernement ivoirien a adopté un décret visant à plafonner les prix de certains

² Groupe de la Banque mondiale, La Côte d'Ivoire face à la pandémie de COVID-19: quel impact de la crise sur les entreprises et les ménages, août 2020.

³ Voir <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>.

⁴ Groupe de référence sur les risques, l'alerte rapide et la préparation du Comité permanent interorganisations et Commission européenne, Indice de risque « INFORM COVID-19 », avril 2020.

⁵ Agence Côte d'Ivoire PME et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Évaluation de l'impact de la COVID-19 sur les activités des PME ivoiriennes, avril 2020.

⁶ Initiative pour le commerce alimentaire et la résilience en Afrique, Moniteur de la sécurité alimentaire, 8^e édition, octobre 2020.

⁷ *Ibid.*

produits de consommation courante (riz, sucre, concentré de tomates, huile, denrées raffinées et viande)⁸.

7. En réponse à la pandémie de COVID-19, le Gouvernement ivoirien a lancé le Plan de soutien social, économique et humanitaire et un programme de protection sociale pour aider les populations les plus vulnérables à faire face aux répercussions de la COVID-19, notamment le Programme d'urgence de soutien aux filières agricoles impactées par la COVID-19⁹, qui vise spécifiquement à aider les producteurs à maintenir la production de denrées alimentaires de base afin de préserver la sécurité alimentaire et d'atténuer les effets de la baisse des revenus. Le Gouvernement ivoirien a demandé au FIDA de s'appuyer sur son expérience en matière de programmes d'urgence agricoles pour contribuer à atténuer l'impact de la COVID-19 sur les petits exploitants, à soutenir la relance et à reconstruire en mieux (approche « reconstruire en mieux »).

C. Enseignements tirés

8. Le Projet d'urgence agricole capitalisera les enseignements du Projet de réhabilitation et de réduction de la pauvreté de 2012 financé par le FIDA en Côte d'Ivoire. Ce projet, qui faisait suite à une décennie de crise politique, a contribué à réduire considérablement l'insécurité alimentaire, la vulnérabilité et la pauvreté des bénéficiaires (40% de femmes dans les régions du Nord et du Centre). Le Projet d'urgence agricole capitalisera aussi les enseignements tirés des autres projets du FIDA en Côte d'Ivoire, les modalités d'exécution des programmes d'urgence face à la COVID-19 en cours et d'autres expériences de projets d'urgence financés par le FIDA en Afrique.

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

9. Conformément aux engagements en matière de transversalisation pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA, le projet a été validé comme:
 - incluant un financement climatique;
 - tenant compte de la question du genre;
 - tenant compte des enjeux nutritionnels;
 - tenant compte des jeunes.
10. **Genre et inclusion sociale.** Les femmes représentent 49,1% de la population (75% dans les zones rurales pauvres) et jouent un rôle majeur dans l'agriculture. Toutefois, elles sont souvent privées d'accès aux services sociaux de base, aux facteurs de production, aux services de conseil agricole et au crédit.
11. **Personnes handicapées.** Les besoins de santé sous-jacents des personnes handicapées, conjugués au manque d'éducation et d'accès à l'information, rendent cette catégorie particulièrement vulnérable à la COVID-19 et à ses effets socioéconomiques.
12. **Inclusion des jeunes.** Les jeunes âgés de 14 à 35 ans représentent 63% de la population active et connaissent un taux de chômage de 70,3%¹⁰, qui est particulièrement élevé en milieu rural. Les jeunes sont présents dans le secteur informel (travaux agricoles et activités de transformation, entre autres). Le chômage des jeunes pourrait s'accroître du fait de l'afflux de jeunes actifs sans emploi vers les zones rurales.

⁸ Communiqué du Conseil des ministres, 9 septembre 2020.

⁹ Programme d'urgence du secteur de l'agriculture (PURGA-COVID-19). Voir http://www.agriculture.gouv.ci/accueil/details_actualite/lancement-officiel-du-programme-d-urgence-du-secteur-de-l-agriculture-l-anader-en-charge-des-filières-vivrières-et-maraîchères533.

¹⁰ Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel, 2016.

13. **Sécurité alimentaire et nutrition.** L'insécurité alimentaire touche 12,8% des ménages et 15% des ménages ruraux. La malnutrition est plus marquée en milieu rural et dans le nord du pays. La perte de revenus provoquée par la pandémie pourrait limiter encore davantage l'accès à une alimentation nutritive et diversifiée à des prix abordables.
14. **Changements climatiques et environnement.** La Côte d'Ivoire est l'un des pays les plus vulnérables aux changements climatiques en raison de sa situation géographique, de la structure de son économie (axée sur l'agriculture) et de l'absence de mesures préventives et de programmes d'urgence d'adaptation aux changements climatiques et à l'érosion des sols.
15. Dans le cadre du Projet d'urgence agricole, le FIDA adoptera une double méthode pour lutter contre l'impact de la crise sanitaire sur les ménages ruraux les plus vulnérables et assurer la sécurité alimentaire, qui passera par: i) le ciblage des petits producteurs les plus touchés (aide au maintien et à la diversification de la production agricole, atténuation des pertes, préservation des revenus et maintien du fonctionnement des filières alimentaires essentielles); ii) l'aide à la reconstruction (approche « reconstruire en mieux ») en réponse aux problèmes systémiques des filières agricoles.

II. Description du projet

A. Objectifs de développement, zone d'intervention et groupes cibles

16. **Buts et objectifs du projet.** Le Projet d'urgence agricole a pour objectif d'aider le Gouvernement ivoirien à apporter une aide d'urgence aux petits producteurs les plus touchés par la COVID-19 et les changements climatiques qui participent aux filières hautement stratégiques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'**objectif de développement** est de préserver et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, tout en soutenant la relance avec l'approche « reconstruire en mieux » en vue de renforcer la productivité des petits exploitants agricoles, leur résilience climatique et leur capacité à générer des revenus sur le long terme.
17. **Zone géographique d'intervention et critères de ciblage géographique.** Le Projet d'urgence agricole sera exécuté dans les régions du Nord et du Centre les plus touchées par les effets de la pandémie (Bagoué, Poro, Tchologo, Hambol et Gbêkê); les poches de pauvreté non couvertes par les aides financières liées à la COVID-19 (Programme d'appui au développement des filières agricoles [PADFA] et Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres [MRPRP]); les régions de l'Ouest (Tonkpi, Kabadougou, Folon, Bafing, Worodougou et Béré) couvertes par le Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation – extension ouest (PROPACOM – extension ouest), afin d'en préserver les acquis. Les critères de sélection sont: i) l'impact de la pandémie; ii) l'incidence de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; iii) le potentiel de valorisation et de consolidation des acquis et des expériences issus d'autres projets financés par le FIDA.
18. **Groupes cibles.** Le Projet d'urgence agricole ciblera directement 53 600 ménages, soit 294 800 personnes¹¹, parmi lesquelles: i) quelque 20 000 petits producteurs bénéficiaires du PADFA n'ayant pas reçu d'aide financière liée à la COVID-19 (37,3%); ii) 7 249 bénéficiaires du PROPACOM – extension ouest, qui ont été durement touchés par la pandémie (13,5%); iii) 26 351 personnes issues des communautés les plus vulnérables et des poches de pauvreté (49%); iv) les exploitants cultivant moins de 2 hectares, y compris les éleveurs et aquaculteurs ayant des problèmes de production ou de

¹¹ Le nombre moyen d'individus par ménage est de 5,5 en Côte d'Ivoire.

productivité, de stockage, de transformation et de commercialisation, ceux affichant des sources de revenu instables et ceux souffrant d'un déficit alimentaire et nutritionnel; v) 30% de jeunes âgés de 18 à 35 ans; vi) 50% de femmes; vii) 3 à 5% de personnes handicapées.

B. Composantes, résultats et activités

19. Le Projet d'urgence agricole s'articulera autour des composantes suivantes:
- i) soutien direct aux petits producteurs pour maintenir et diversifier la production et les revenus agricoles, et protéger les systèmes alimentaires locaux et les moyens d'existence; ii) « reconstruire en mieux » en améliorant l'accès des petits exploitants aux informations sur le marché et à une ligne de crédit verte.
20. **Composante 1. Soutien direct aux petits producteurs pour maintenir et diversifier la production et les revenus agricoles, et protéger les systèmes alimentaires locaux et les moyens d'existence.** Les résultats attendus sont: i) le maintien ou l'augmentation de la production dans les filières alimentaires essentielles, ainsi que la reconstitution par les petits producteurs du stock de semences perdu pendant la crise; ii) la diversification de la production agricole et le renforcement de la résilience des petits producteurs face aux chocs, notamment climatiques. La composante 1 se divise en deux sous-composantes:
- La sous-composante 1.1, « Distribution d'intrants et d'équipements », appuiera: i) la recapitalisation des exploitations avec la distribution d'intrants et de semences améliorées¹² à cycle court à 1 600 maïsiculteurs et à 6 000 riziculteurs pour les campagnes agricoles de 2021, afin de reconstituer les stocks et de combler le déficit de semences; ii) la fourniture d'équipements agricoles aux organisations professionnelles rizicoles (motoculteurs et batteuses-vanneuses); iii) le renforcement des systèmes de semences locaux, notamment la multiplication des semences (40 tonnes de semences améliorées de maïs); iv) la réduction des pertes post-récolte grâce à la mise à disposition d'équipements de stockage et de transformation.
 - La sous-composante 1.2, « Activités génératrices de revenus et diversification de l'offre alimentaire et nutritionnelle », servira à: i) appuyer les activités rémunératrices dans les filières à cycle court (fourniture de kits d'intrants) pour accroître les revenus, diversifier l'alimentation et améliorer la nutrition (légumes, petits ruminants, poissons); ii) aménager de petits sites pour certaines filières (étangs piscicoles, etc.); iii) fournir des petits équipements de conservation et de transformation post-récolte pour maintenir ou accroître la productivité; iv) accompagner la prestation de services de formation et de conseil technique en matière de gestion et d'organisation; v) promouvoir l'adoption de pratiques et de techniques climato-résilientes (agroécologie, fumage amélioré du poisson, engrais biologiques), la diffusion d'informations climatiques et la valorisation durable de la production pour renforcer la résilience climatique à long terme. Le MRPRP II permettra de financer 100% des acquisitions de semences améliorées au profit de 1 089 riziculteurs (riz pluvial ou irrigué) et 80% des achats de kits de récolte et post-récolte.
21. **Composante 2. « Reconstruire en mieux » en améliorant l'accès des petits exploitants aux informations sur le marché et à une ligne de crédit verte.** Les résultats attendus sont: i) la mise en place de partenariats commerciaux entre producteurs et acheteurs sur la base de décisions commerciales éclairées par les informations sur le marché; ii) l'accès des petits producteurs à une ligne de crédit verte abordable pour promouvoir une agriculture résiliente face aux changements climatiques et sobre en carbone.

¹² Les semences améliorées sont définies comme des semences qui sont à la fois résilientes face aux changements climatiques et à forte valeur nutritive.

- La sous-composante 2.1, « Maintien et renforcement de l'accès aux marchés et aux débouchés », vise à: i) appuyer la mise en place d'une plateforme numérique à l'intention des petits producteurs pour agréger les informations relatives aux marchés et au climat; ii) faciliter les partenariats commerciaux; iii) renforcer les capacités d'utilisation de la plateforme.
- La sous-composante 2.2, « Accès à des services financiers verts abordables », sera financée dans le cadre de l'Initiative pour une finance verte inclusive (IGREENFIN) du Fonds vert pour le climat. Ce dernier établira une ligne de crédit verte à taux d'intérêt nul au sein de la Banque nationale d'investissement, destinée aux jeunes et aux femmes menant des microprojets d'adaptation et d'atténuation. L'initiative IGREENFIN et le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) permettront de renforcer les capacités de la Banque nationale d'investissement et des bénéficiaires en matière de finance verte, tout en facilitant la transition vers une économie de marché sobre en carbone et basée sur des pratiques agricoles résilientes face aux changements climatiques.

C. Théorie du changement

22. Les interventions menées dans le cadre du Projet d'urgence agricole apporteront des réponses immédiates aux principaux défis liés à l'impact de la pandémie, à savoir: i) les risques pesant sur la production et les revenus des petits producteurs vulnérables; ii) la sécurité alimentaire et nutritionnelle; iii) l'approvisionnement des marchés et les changements climatiques. Les mesures suivantes seront mises en œuvre: i) augmentation de la production de céréales de base (riz et maïs) grâce à la distribution de kits de semences améliorées, d'intrants et d'équipements et à un meilleur accès aux services de vulgarisation et de conseil; ii) renforcement des moyens d'existence grâce à la diversification de la production et des revenus ainsi qu'à un meilleur accès au marché et aux sources de financement.

D. Alignement, appropriation et partenariats

23. Le Projet d'urgence agricole est en phase avec les objectifs de développement durable 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro) et 5 (égalité entre les sexes), les stratégies de développement nationales et les deux premiers objectifs stratégiques du Cadre stratégique du FIDA. Le projet est conforme aux stratégies d'aide d'urgence du pays et du système des Nations Unies.
24. Les principaux ministères chargés de la coordination stratégique sont le Ministère de l'agriculture et du développement rural, le Ministère des ressources animales et halieutiques, et le Ministère de l'économie et des finances. La Plateforme d'action nationale pour l'agriculture familiale en Côte d'Ivoire coordonnera le ciblage des bénéficiaires et leur participation. Le Projet d'urgence agricole complétera les projets et initiatives appuyés par le Gouvernement ivoirien et mis en œuvre par les entités nationales, telles que le Centre national de la recherche agricole, l'Agence nationale de soutien au développement rural et le Fonds interprofessionnel de recherche et de conseil agricole. La Société d'exploitation et de développement aéroportuaire, aéronautique et météorologique collaborera avec Orange à la prestation de services d'information climatique.

E. Coût, avantages et financement

25. Le **coût du projet** s'élève à 14,03 milliards de francs CFA (XOF), soit 24,45 millions d'USD. Les coûts de base sont de 23,77 millions d'USD et les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 0,18 million d'USD et à 0,49 million d'USD. La contribution au titre du MRPRP II (0,65 million d'USD) appuiera la sous-composante 1.1; le don relevant de l'ASAP de 3,50 millions d'USD, octroyé dans le cadre du PROPACOM – extension ouest, destiné à l'action climatique, financera d'ici fin 2025 les activités des

composantes 1 et 2 dans le droit fil des cibles initiales. Les coûts de base par composante sont ventilés comme suit: i) 17,18 millions d'USD pour la composante 1 (72% du coût total); ii) 3,44 millions d'USD pour la composante 2 (14% du coût total); iii) 3,14 millions d'USD pour la composante 3 (13% du coût total).

Tableau 1

Coût du projet par composante et sous-composante et par source de financement

(en milliers d'USD)

Composante et sous-composante	Prêt du FIDA		Don du FIDA relevant de l'ASAP		Financement relevant du MRPRP		Contribution du Gouvernement		Contribution des bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Soutien direct aux petits producteurs pour maintenir et diversifier la production et les revenus agricoles, et protéger les systèmes alimentaires locaux et les moyens d'existence												
1.1 Distribution d'intrants et d'équipements	7 749,0	75,3	664,6	6,5	658,4	6,4	580,4	5,6	636,7	6,2	10 289,5	42,1
1.2 Activités génératrices de revenus et diversification de l'offre alimentaire et nutritionnelle	4 866,8	65,8	1 569,4	21,2	-	-	255,8	3,5	709,7	9,6	7 401,6	30,3
Sous-total	12 616,1	71,3	2 234,0	12,6	658,4	3,7	836,2	4,7	1 346,4	7,6	17 691,1	72,3
2. « Reconstruire en mieux » en améliorant l'accès des petits exploitants aux informations sur le marché et à une ligne de crédit verte												
2.1 Maintien et renforcement de l'accès aux marchés et aux débouchés	2 144,6	83,1	313,0	12,1	-	-	48,5	1,9	75,0	2,9	2 581,0	10,6
2.2 Accès à des services financiers verts abordables	-	-	956,3	100,0	-	-	0,0	-	-	-	956,3	3,9
Sous-total	2 144,6	60,6	1 269,3	35,9	-	-	48,5	1,4	75,0	2,1	3 537,3	14,5
3. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs												
3.1 Coordination et gestion	2 060,1	93,7	-	-	-	-	138,1	6,3	-	-	2 198,3	9,0
3.2 Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	1 026,2	100,0	-	-	-	-	0,0	-	-	-	1 026,2	4,2
Sous-total	3 086,3	95,7	-	-	-	-	138,1	4,3	-	-	3 224,5	13,2
Total	17 847,1	73,0	3 503,2	14,3	658,4	2,7	1 022,8	4,2	1 421,4	5,8	24 452,9	100,0

∞

Tableau 2

Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement

(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Don du FIDA relevant de l'ASAP		Financement relevant du MRPRP		Contribution du Gouvernement		Contribution des bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Coûts d'investissement												
A. Travaux et génie rural	3 049,1	76,3	187,9	4,7	-	-	0,0	-	758,4	19,0	3 995,4	16,3
B. Véhicules	225,3	77,0	-	-	-	-	67,3	23,0	-	-	292,6	1,5
C. Équipements et matériel	2 210,1	56,8	327,6	8,4	-	-	895,3	23,0	459,8	11,8	3 892,8	15,9
D. Formation et ateliers	1 693,8	75,4	546,3	24,3	-	-	0,0	-	7,2	0,3	2 247,2	9,2
E. Consultations	2 533,1	54,5	2 119,9	45,5	-	-	0,0	-	1,1	-	4 654,1	19,0
F. Biens, services et intrants	6 527,4	84,7	321,5	4,2	658,4	8,5	0,0	-	195,0	2,5	7 702,3	31,5
Sous-total	16 238,8	71,3	3 503,2	15,4	658,4	2,9	962,7	4,3	1 421,4	6,2	22 784,5	93,2
II. Coûts de fonctionnement												
A. Salaires, traitements et indemnités	1 142,7	95,0	-	-	-	-	60,1	5,0	-	-	1 202,9	4,9
B. Autres coûts de fonctionnement	465,6	100,0	-	-	-	-	0,0	-	-	-	465,6	1,9
Sous-total	1 608,3	96,4	-	-	-	-	60,1	3,6	-	-	1 668,5	6,8
Total	17 847,1	73,0	3 503,2	14,3	658,4	2,7	1 022,8	4,2	1 421,4	5,8	24 452,9	100,0

Tableau 3
Coût du projet par composante, sous-composante et par année
(en milliers d'USD)

<i>Composante et sous-composante</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>Total</i>
1. Soutien direct aux petits producteurs pour maintenir et diversifier la production et les revenus agricoles, et protéger les systèmes alimentaires locaux et les moyens d'existence					
1.1 Distribution d'intrants et d'équipements	3 735,5	4 966,8	1 567,9	19,2	10 289,5
1.2 Activités génératrices de revenus et diversification de l'offre alimentaire et nutritionnelle	1 404,5	3 487,2	2 505,3	4,6	7 401,6
Sous-total	5 140,0	8 454,0	4 073,3	23,8	17 691,1
2. « Reconstruire en mieux » en améliorant l'accès des petits exploitants aux informations sur le marché et à une ligne de crédit verte					
2.1 Maintien et renforcement de l'accès aux marchés et aux débouchés	756,0	1 180,3	617,3	27,5	2 581,0
2.2 Accès à des services financiers verts abordables	632,1	160,9	163,3	-	956,3
Sous-total	1 388,1	1 341,2	780,6	27,5	3 537,3
3. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs					
3.1 Coordination et gestion	624,6	724,1	526,5	323,1	2 198,3
3.2 Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	326,3	245,7	312,5	141,7	1 026,2
Sous-total	950,9	969,8	839,0	464,8	3 224,5
Total	7 479,0	10 764,9	5 692,9	516,1	24 452,9

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

26. Le Projet d'urgence agricole sera financé par: i) un prêt du FIDA de 17,84 millions d'USD (10,24 milliards de XOF); ii) un don relevant du MRPRP II de 0,658 million d'USD (0,377 milliard de XOF); iii) un don relevant de l'ASAP de 3,5 millions d'USD (2,01 milliards de XOF); iv) une contribution des bénéficiaires d'environ 1,421 million d'USD (0,815 milliard de XOF) sous forme de participation aux investissements; v) une contribution du Gouvernement ivoirien, pour un montant d'environ 1,022 million d'USD (587 millions de XOF), sous forme d'exonération de taxes et de prise en charge des honoraires du contrôleur financier et de l'agent comptable.

Décaissement

27. Les décaissements se feront conformément au Manuel du FIDA sur le décaissement des prêts¹³ dès l'entrée en vigueur de l'accord de financement, et une fois les conditions du premier décaissement remplies.

Stratégie de sortie et durabilité

28. La stratégie de sortie repose sur une approche couplant aide d'urgence et vision à moyen terme. En permettant aux organisations professionnelles agricoles et aux PME de bénéficier de crédits pour assurer une relance agricole durable, l'initiative IGREENFIN complétera le Plan de soutien social, économique et humanitaire du Gouvernement ivoirien et les investissements supplémentaires provenant de la deuxième phase du Plan national d'investissement agricole. Enfin, la stratégie de diversification de la production (volailles et poissons) et les synergies avec le PADFA contribueront à mieux préparer le prochain projet d'entrepreneuriat rural.

III. Risques

A. Risques et mesures d'atténuation

29. Les principaux risques et les mesures d'atténuation sont présentés ci-dessous.

Tableau 4

Risques et mesures d'atténuation

<i>Catégorie de risques</i>	<i>Risque inhérent</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>	<i>Risque résiduel</i>
Gouvernance et résurgence des troubles sociopolitiques (élection présidentielle d'octobre 2020)	Modéré	- Partenariats avec des organismes des Nations Unies à l'appui de l'exécution en cas de crise ou d'instabilité - Participation citoyenne	Modéré
Risque macroéconomique	Substantiel	- Relance économique post-COVID-19 par la diversification économique - Sécurité alimentaire renforcée par l'approvisionnement en intrants, l'appui au conseil technique et la commercialisation	Substantiel
Stratégies et politiques sectorielles: conflits dus à la faible application de la loi foncière rurale	Modéré	- Appui à l'application de la loi foncière apporté par le PADFA, la Banque mondiale, l'Union européenne et l'Agence française de développement	Modéré
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité: faibles capacités du ministère chargé de l'exécution et de l'unité de coordination du projet (UCP)	Substantiel	- Recrutement du personnel clé effectué par un cabinet selon une procédure concurrentielle - Assistance technique nationale et internationale pour le démarrage du projet et la formation des membres de l'UCP - Suivi de proximité de l'UCP par le FIDA et le Gouvernement ivoirien	Modéré

¹³ Voir <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/39635782>.

<i>Catégorie de risques</i>	<i>Risque inhérent</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>	<i>Risque résiduel</i>
Accaparement des activités par les élites ou les dirigeants des organisations faïtières et des coopératives; fraude et corruption	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des membres des organisations professionnelles agricoles en matière de gouvernance et renforcement du contrôle citoyen - Elaboration participative des activités et des budgets - Diffusion publique de comptes rendus sur les financements et les dépenses - Mécanismes de traitement des plaintes et des préoccupations - Mise en place d'un dispositif de participation citoyenne piloté par la Plateforme d'action nationale pour l'agriculture familiale en Côte d'Ivoire et les organisations de producteurs faïtières 	Substantiel
Gestion financière: risque de détournement de fonds et risque de non-conformité avec les directives du FIDA en raison du caractère d'urgence du projet; capacité d'absorption des ressources	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection sur la base des connaissances des procédures du FIDA ou d'un autre bailleur de fonds - Contrôles à tous les niveaux (avis de non-objection du FIDA, visas du contrôleur financier du Ministère du budget, validation des dépenses et paiement par l'agent comptable du Trésor); établissement du manuel des procédures; missions de supervision menées par le FIDA - Conformité aux normes du système comptable de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires; utilisation d'un logiciel de comptabilité et de gestion calibré - Audit des états financiers par un auditeur externe inscrit à l'ordre des experts-comptables et sur la base d'un mandat validé par le FIDA - Elaboration du plan de travail et budget annuel (PTBA): i) démarrage du processus de planification en août 2021 par les antennes régionales; ii) consolidation du PTBA par l'UCP avec analyse comparative du cadre logique et des tableaux de coûts; iii) validation du PTBA par le Comité d'orientation et de pilotage avant soumission au FIDA - Mise à disposition d'une avance de pré-démarrage de 360 000 EUR au maximum pour satisfaire aux conditions du premier décaissement - Respect des procédures du FIDA en matière de gestion financière et de passation des marchés 	Modéré
Capacités en matière de passation des marchés	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> - Formation du personnel en planification (participation au Système de suivi des avis de non-objection NOTUS) et passation des marchés - Au moins une mission de supervision des résultats en matière de passation des marchés et de la matrice des risques menée chaque année - Réunions périodiques pour régler les problèmes de gestion de la passation des marchés 	Modéré
Contexte environnemental et climatique: effets négatifs des changements climatiques sur la productivité agricole dans les zones cibles	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation des technologies et techniques agricoles climato-compatibles - Promotion des mesures d'adaptation aux changements climatiques et accès au financement vert 	Substantiel
Risque social (exclusion sociale)	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une stratégie de ciblage plus inclusive pour les groupes les plus vulnérables - Sensibilisation des acteurs aux objectifs, stratégies et interventions du projet - Participation des bénéficiaires au Comité d'orientation et de pilotage et au ciblage, à la planification des activités et aux missions de suivi-évaluation 	Modéré
Santé (épidémie): accroissement de la propagation de la COVID-19 durant l'exécution du projet: fermeture des frontières, restriction des déplacements et perturbation des marchés	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats avec des organisations humanitaires et des organismes des Nations Unies, plaidoyer pour un corridor humanitaire afin de prévenir les crises alimentaires - Réorientation des activités des projets en cours pour répondre aux urgences nationales 	Modéré
Risque global	Substantiel		Modéré

B. Catégorie environnementale et sociale

30. **Le projet est classé dans la catégorie B** selon la note des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique, et ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs. Certains risques repérés seront atténués par des pratiques agricoles durables (gestion des sols et des ressources en eau et agroécologie, entre autres), le renforcement des capacités et l'accès à la finance verte.

C. Classement au regard des risques climatiques

31. **Le projet comporte un risque climatique élevé.** Le groupe cible vit de l'exploitation des ressources naturelles. Des mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour renforcer la résilience climatique (distribution d'intrants de qualité, adoption de techniques et de mesures d'adaptation aux changements climatiques, etc.).

D. Soutenabilité de la dette

32. Selon le Fonds monétaire international, la dette extérieure et globale est soutenable et le pays présente un risque de surendettement modéré. La pandémie, la détérioration du contexte mondial et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement auront un impact négatif sur l'économie ivoirienne. Au vu des dépenses exceptionnelles engagées en 2020 pour faire face à la COVID-19, le déficit devrait revenir au niveau d'avant la crise en 2021.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

33. L'agent principal du projet est le Ministère de l'économie et des finances. Des points focaux seront désignés au sein des autres ministères concernés afin de faciliter la communication et les interactions. Un Comité d'orientation et de pilotage appuyé par un Comité d'appui et de suivi technique sera mis en place. Le personnel de l'UCP sera recruté par voie concurrentielle.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

34. **La gestion administrative, financière et comptable** sera assurée par l'UCP, qui comprend un ou une responsable de l'administration et des finances, un ou une comptable et un ou une aide-comptable. Du personnel d'appui sera recruté pour chaque antenne régionale (Bondoukou et Man).
35. La gestion financière sera organisée autour de quatre piliers: i) ressources financières; ii) suivi budgétaire; iii) suivi comptable; iv) suivi financier et matériel. La comptabilité sera conforme aux normes du système comptable révisé de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la lettre à l'Emprunteur/Bénéficiaire et le manuel des procédures administratives.
36. Le PTBA sera élaboré à partir des prévisions d'activités et de budgets et des éléments des accords signés avec les partenaires, pour l'année concernée.
37. Dans le cadre du projet, un compte désigné libellé en francs CFA sera ouvert par l'Emprunteur/Bénéficiaire auprès de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, et le système du compte d'avances temporaires sera utilisé. Un compte d'opérations libellé en francs CFA sera ouvert auprès de la banque du Trésor pour financer les dépenses du projet. Les antennes régionales disposeront chacune d'un compte de régie d'avance. Les comptes et la gestion du projet seront audités chaque année par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté dans le cadre du projet avec l'accord du FIDA. Les rapports d'audit seront transmis au Fonds dans les six mois suivant la clôture de l'exercice financier.

38. **Passation des marchés.** Les travaux et biens ainsi que les services de consultants financés par les ressources du projet seront fournis conformément aux règles de passation des marchés en vigueur en Côte d'Ivoire et dans le respect des directives du FIDA en la matière. Des procédures d'urgence de passation de marchés par entente directe ou des procédures d'appel d'offres restreint pourront être autorisées dans le cadre du projet. Un plan annuel de passation des marchés basé sur le PTBA sera élaboré.
39. **Gouvernance.** Le Projet d'urgence agricole respectera les principes de bonne gouvernance et de transparence.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

40. La **planification** des activités se fera au moyen d'un PTBA comprenant: i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir, assortie des modalités d'exécution et des indicateurs de suivi; ii) un plan de décaissement; iii) un plan de passation des marchés.
41. Le **système de suivi-évaluation** s'appuiera sur: i) le cadre logique décrivant la logique d'intervention; ii) le PTBA; iii) le manuel de suivi-évaluation; iv) la plateforme informatique comprenant des outils d'information géographique.
42. Des études d'impact seront menées à l'achèvement du projet.
43. **S'agissant de l'apprentissage et de la gestion des savoirs**, une attention particulière sera accordée à la capitalisation des acquis et à la gestion des savoirs produits pendant l'exécution du projet. Une bibliothèque électronique sur les bonnes pratiques, des bulletins d'information, des documentaires et un site Web du projet seront créés. Des échanges entre acteurs seront organisés. Le projet contribuera à la capitalisation des acquis de l'ASAP.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

44. Un budget détaillé de 360 000 EUR (maximum) relatif aux activités de prédémarrage a été élaboré avant l'approbation du projet.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

45. La supervision sera directement assurée par le FIDA, qui mènera une mission de supervision par an et une mission d'appui à l'exécution. Des missions d'appui périodiques seront organisées avec le ministère chargé de l'exécution et l'UCP. Des examens seront effectués à mi-parcours et à l'achèvement du projet.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

46. Un accord de financement entre la République de Côte d'Ivoire et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'Emprunteur/Bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
47. La République de Côte d'Ivoire est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
48. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

49. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Côte d'Ivoire un prêt à des conditions mixtes d'un montant équivalant à quinze millions six cent quarante mille euros (15 640 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Côte d'Ivoire un don d'un montant équivalant à trois millions soixante-dix mille euros (3 070 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Houngbo

Accord de financement négocié

PRÊT NO. [numéro]
DON NO. [numéro]

ACCORD DE FINANCEMENT

*Projet d'Urgence Agricole
(PUA-CI)*

entre la

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

et le

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Signé à Abidjan, Côte d'Ivoire, et Rome, Italie



République de Côte d'Ivoire
Projet d'Urgence Agricole (PUA-CI)

PRÊT NO. _____
DON NO. _____

ACCORD DE FINANCEMENT

Prêt No: _____
Don No: _____

Nom du Projet: Projet d'Urgence Agricole (PUA-CI) ("le Projet")

La République de Côte d'Ivoire ("l'Emprunteur" ou le "Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignées individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE l'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt (le "Prêt") et un don (le "Don") pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord;

ATTENDU QUE le Fonds a accepté de financer le Projet;

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions Générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un Prêt et un Don (le "Financement"), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. Le montant du Prêt est de quinze millions six cent quarante mille euros (15 640 000 EUR).

B. Le montant du Don ASAP est de trois millions soixante-dix mille euros (3 070 000 EUR)

2. Le Prêt est accordé à des conditions mixtes, supporte un taux d'intérêt sur le montant de l'encours en principal et une commission de service déterminés par le FIDA à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le taux d'intérêt et les frais de service déterminés seront fixes pour le cycle de vie du prêt et payables semestriellement au titre du service du prêt avec un délai de remboursement de vingt-cinq (25) ans, y compris un différé d'amortissement de cinq (5) ans, à compter de la date d'approbation par le Conseil d'administration.

République de Côte d'Ivoire
Projet d'Urgence Agricole (PUA-CI)

PRÊT NO. _____
DON NO. _____

3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro.
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 juin et le 15 décembre.
6. Un compte désigné libellé en Franc de la Communauté Financière Ouest Africaine (FCFA) pour l'utilisation exclusive des fonds provenant du Prêt du FIDA et du Don ASAP sera ouvert au nom du Projet par l'Emprunteur/Bénéficiaire auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). L'Emprunteur/Bénéficiaire doit informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter le compte désigné.
7. Un compte d'opération libellé en FCFA sera ouvert par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) au nom du Projet auprès de la Banque du Trésor afin de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Projet.
8. L'Emprunteur/Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de neuf cent douze mille neuf cent Euros (912 900 EUR) sous forme d'exonération des taxes et la prise en charge des indemnités du contrôleur financier et de l'agent comptable qui seront mis à la disposition du Projet.

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de L'Économie et des Finances (MEF).
2. L'exécution technique des composantes du Projet sera assurée par le Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER), le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), et la Banque Nationale d'Investissement (BNI), qui sont désignées comme Parties supplémentaires au Project.
3. La Date d'achèvement du Projet est fixée au troisième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la Date de clôture du financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/Bénéficiaire.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par le Code et les procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/Bénéficiaire dans la mesure où ils sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

Le Fonds administrera le Prêt et le Don et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables au premier décaissement:
 - a) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet.
 - b) Le personnel clé du Projet a été nommé conformément au recrutement par voie compétitive.
 - c) L'ouverture du Compte désigné du Projet.

République de Côte d'Ivoire
Projet d'Urgence Agricole (PUA-CI)

PRÊT NO. _____
DON NO. _____

- d) L'installation et le paramétrage du logiciel comptable.
 - e) Le remboursement de toute dépense déclarée inéligible par le FIDA dans les autres projets actifs en Côte d'Ivoire.
 - f) Une évaluation des capacités en gestion financière et du risque fiduciaire de l'Agent principal du projet a été effectuée.
2. Les éléments suivants constituent des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :
- a) Le Manuel de procédures administratives, comptables et financières, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds, et le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet ; et
 - b) Tout personnel clé du Projet tel que décrit dans le Manuel des Procédures administratives a été nommé, transféré ou retiré de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA.
3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/Bénéficiaire:

Le Ministre
Ministère de l'Économie et des Finances
Avenue Marchand
Immeuble SCIAM, 19^{ème} étage
BP V163 Abidjan
République de Côte d'Ivoire

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

République de Côte d'Ivoire
Projet d'Urgence Agricole (PUA-CI)

PRÊT NO. _____
DON NO. _____

Le présent Accord a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur/Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Son Excellence Monsieur ADAMA COULIBALY
Ministre de l'Économie et des Finances

Date : _____

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____



République de Côte d'Ivoire
Projet d'Urgence Agricole (PUA-CI)

PRÊT NO. _____
DON NO. _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le PUA-CI touchera directement 53 600 ménages bénéficiaires directs équivalant à 294 800 personnes constituées de: i) des petits producteurs du PADFA n'ayant pas bénéficié de financements COVID-19 estimés à 20 000 (37,3%); ii) les bénéficiaires du PROPACOM-OUEST durement touchés par la pandémie environ 7 249 (13,5%); iii) les communautés les plus vulnérables des poches de pauvreté environ 26 351 (49%); iv) les producteurs sont ceux ayant moins de 2 hectares, y compris, les éleveurs et aquaculteurs ayant des problèmes de production/productivité, de stockage, transformation et commercialisation, des sources de revenus instables, des déficits alimentaires et nutritionnels; v) 30% jeunes (âgés de 18/35 ans); vi) 50% des femmes; et vii) 3 à 5% de personnes handicapées.

2. *Zone d'intervention du Projet.* Le PUA-CI sera mis en œuvre dans les régions du Nord et centre (Bagoué, Poro, Tchologo, Hambol et Gbêké) les plus touchées; les poches de pauvreté non-couvertes par les financements COVID-19 (PADFA et RPSF) et les régions de l'Ouest (Tonkpi, Kabadougou, Folon, Bafing, Worodougou et Béré) du Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation extension ouest de PROPACOM-OUEST pour protéger ses acquis.

3. *Finalité.* Le PUA-CI a pour objectif de soutenir le GoCI dans la fourniture d'une aide d'urgence aux petits producteurs agricoles les plus impactés par la COVID-19 et le CC et engagés dans les chaînes de valeur hautement stratégiques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

4. *Objectif.* L'objectif du Projet est de maintenir et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, tout en soutenant la relance avec l'approche BBB « reconstruire en mieux » en vue de renforcer la productivité agricole, la résilience climatique des petits exploitants agricoles, et leur capacité à générer un revenu sur le long terme.

5. *Composantes.* Le Projet s'articule autour des composantes ci-après:

5.1 *Composante 1: Soutien direct aux petits producteurs pour maintenir et diversifier la production agricole, les revenus agricoles et protéger les systèmes alimentaires locaux et les moyens d'existence.* Les résultats attendus sont: i) le maintien/augmentation de la production dans les chaînes de valeur alimentaires critiques, ainsi que la reconstitution par les petits producteurs du stock de semences perdu pendant la crise; ii) la diversification des productions agricoles et le renforcement de la résilience des petits producteurs faces aux chocs. La composante 1 se divise en deux sous-composantes:

5.1.1 *Sous-composante 1.1: Accès sécurisé aux intrants et aux céréales de base à travers le renforcement des réseaux* Sous-composante 1.1. Distribution d'intrants et d'équipements appuiera: i) la recapitalisation des exploitations avec la distribution de semences intrants améliorées¹ à 1 600 maïsiculteurs et à 6 000 riziculteurs pour les saisons culturales 2021, pour reconstituer les stocks et combler le déficit de semences; ii) la fourniture d'équipements agricoles aux OPA rizicoles (motoculteurs et batteuses-vanneuses); iii) le renforcement des systèmes semenciers locaux particulièrement les agri-multiplicateurs semenciers (40 tonnes de semences améliorées de maïs); iv) la réduction

¹ Semences améliorées sont définies comme des semences qui sont à la fois résilientes aux changements climatiques et avec haute valeur nutritive

République de Côte d'Ivoire
Projet d'Urgence Agricole (PUA-CI)

PRÊT NO. _____
DON NO. _____

des pertes post-récolte grâce à la mise à disposition d'équipements de stockage et de transformation.

5.1.2. Sous-composante 1.2: Activités génératrices de revenus et diversification de l'offre alimentaire et nutritionnelle: i) appuiera les AGR dans les filières à cycle court (fourniture de kits d'intrants) pour accroître les revenus et diversifier les sources alimentaires et nutritionnelles (légumes, petits ruminants, poissons); ii) aménagera de petits sites pour certaines filières (étangs piscicoles, etc.); iii) fournira des petits équipements post-récolte de conservation et de transformation (sacs, caisses, etc. pour le maintien/augmentation de la productivité); iv) accompagnera les services de formation, conseil techniques, managériaux et organisationnels; v) soutiendra l'application des bonnes pratiques d'intensification, agroforesterie et de valorisation durable de la production pour renforcer la résilience climatique à long terme. Le RPSF II subventionnera à 100% l'acquisition de semences améliorées de riz au profit de 1 089 riziculteurs (pluvial et irrigué) et à 80% les kits de récoltes et post-récoltes.

5.2 Composante 2: « Reconstruire en mieux » en améliorant l'accès des petits exploitants aux informations sur le marché et à une ligne de crédit verte.

Sous-composante 2.1. Maintien et renforcement de l'accès aux marchés et aux opportunités visant à: i) appuyer la mise en place d'une plate-forme numérique au bénéfice des petits producteurs pour agréger les informations relatives aux marchés; ii) faciliter les partenariats commerciaux; iii) renforcer les capacités d'utilisation de la plateforme.

Sous-composante 2.2. Accès à des services financiers verts abordables sera financée par l'Initiative Finance Verte Inclusive (IGREENFIN) du Fonds Vert Climat. Elle établira une ligne de crédit verte à 0% taux d'intérêt au sein de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) destinée aux jeunes et femmes porteurs de micro-projets d'adaptation et d'atténuation. De plus, IGREENFIN renforcera les capacités de la BNI et des bénéficiaires sur la finance verte et facilitera leur transition vers une économie de marché basée sur des pratiques agricoles résilientes aux CC et sobre en carbone.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'Agent principal du Projet.* L'Agent principal du Projet est le Ministère de L'Économie et des Finances (MEF).

7. *Comité d'orientation et de pilotage du Projet (COP).* Il sera mis en place par l'Agent principal du Projet pour orienter les approches de mise en œuvre du PUA-CI, approuver les programmes de travail et budgets annuels (PTBA) et les rapports et assurer la synergie avec les autres initiatives. Le Comité d'appui et de suivi technique (CAST) aura pour mission d'appuyer le COP et l'unité de coordination de projet (UCP) dans l'exécution et le suivi des recommandations ainsi que la mobilisation des expertises nécessaires pour soutenir la mise en œuvre des activités techniques. Le CAST aura également pour rôle de résoudre les goulets d'étranglements empêchant une bonne mise en œuvre du projet.

8. Le COP sera constitué des représentants suivants: i) un représentant du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF); ii) un représentant du Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER); iii) un représentant du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH); (iv) un représentant du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État (MBPE); v) les représentants de l'interprofession/des OPA des filières appuyées (6); vi) un représentant du Ministère du Commerce et de L'Industrie (MCI); vii) un représentant du Ministère de la Femme, de la Famille, et de L'Enfant (MFFE); viii) un représentant du Ministère en charge de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC); ix) un

République de Côte d'Ivoire
Projet d'Urgence Agricole (PUA-CI)

PRÊT NO. _____
DON NO. _____

représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD); x) les Présidents des Conseils régionaux et Préfets des régions du Projet; xi) un représentant du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP); et xii) un représentant de la société civile. Le secrétariat du COP sera assuré par la Direction de l'évaluation des projets de l'Agent principal du Projet. Le COP aura pour responsabilité de : (i) orienter les approches de mise en œuvre du PUA-CI; (ii) approuver les programmes de travail et budgets annuels (PTBA) et les rapports; et (iii) assurer la synergie avec les autres initiatives.

9. *Unité de coordination du Projet.* Elle sera basée à Abidjan. L'UCP sera en charge de la mise en œuvre administrative et financière et de la stratégie d'intervention du Projet. Elle disposera pour ce faire d'une autonomie de gestion administrative et financière, de programmation et de budgétisation. Elle comprendra un personnel clef composé : i) d'un coordonnateur national de Projet; ii) d'un responsable de l'administration et des finances (RAF); iii) d'un responsable de passation des marchés (RPM); et (iv) d'un responsable du suivi évaluation et gestion des savoirs (RSEGS). Ce personnel sera appuyé par une équipe de support (comptable, administration et trois chauffeurs). Pour les aspects techniques du Projet, les Ministères concernés détacheront: i) un responsable filière rizicole; ii) un responsable des filières maraîchères et maïs; iii) un responsable des ressources animales et halieutiques; et iv) un responsable pour les financements innovants. Pour assurer une opérationnalisation des actions du projet, ce dernier aura deux antennes, l'une basée à Bondoukou et l'autre à Man.

10. *Partenaires stratégiques.* Le projet développera des partenariats avec les OPA à plusieurs niveaux. Au niveau local, les OPA (groupements ou coopératives) seront des cibles privilégiées des activités d'urgence afin d'assurer des dynamiques collectives multipliant les effets bénéfiques du projet. Par ailleurs, les OP locales seront également associées étroitement aux initiatives pilotes de renforcement de la durabilité des systèmes de production (cf. SC1.3 mise en œuvre par des ONG) puisque ces initiatives que le Projet va renforcer sont déjà conduites en collaboration avec les OP. Au niveau des filières nationales spécialisées par filière, le projet accompagnera les filières d'OPA dans (i) le renforcement de leurs actions d'accompagnement de leurs membres sur des volets innovants ou ayant déjà fait leurs preuves, (ii) et dans le suivi et la capitalisation de ces activités. Le projet apportera aussi un appui institutionnel pour renforcer (i) les compétences des leaders nationaux et locaux sur des aspects organisationnels et économiques et (ii) pour assurer la coordination et le suivi des appuis au sein de l'OPA filière afin de renforcer l'appropriation des acquis en leur sein. Au niveau plus global, le PUA-CI associera les OPA dans le cadre de son partenariat avec la société civile (qui rassemble plusieurs centaines d'organisations dont des OP réparties sur l'ensemble du territoire national) sur l'engagement citoyen pour permettre au-delà de l'évaluation citoyenne des actions du projet, d'identifier des thématiques de dialogue politiques porteuses pour le développement durable de l'agriculture familiale et des organisations qui représentent les petits producteurs dans le pays.

11. *Suivi et évaluation.* Le Système de suivi-évaluation (SSE) s'appuiera sur: i) le cadre logique décrivant la logique d'intervention; ii) le PTBA; iii) le manuel de suivi-évaluation; et iv) la plateforme informatique. A l'achèvement du projet, des études d'impact seront menées.

12. *Gestion des connaissances.* Une attention particulière sera accordée à la capitalisation des acquis et la gestion des savoirs générés pendant la mise en œuvre du projet. Une bibliothèque électronique sur les bonnes pratiques, bulletins d'information, documentaires et site web du projet seront développés. Des échanges entre acteurs seront organisés sous formes d'ateliers ou de visites d'échanges.

13. *Manuel de mise en œuvre de Projet.* L'Agent principal du Projet préparera un Manuel des Procédures Administratives financières et comptables acceptable pour le FIDA. Ce

République de Côte d'Ivoire
Projet d'Urgence Agricole (PUA-CI)

PRÊT NO. _____
DON NO. _____

Manuel inclura, entre autres (i) la coordination institutionnelle quotidienne du Projet, (ii) le budget, les procédures de décaissement, de passation des marchés, de surveillance et d'évaluation, de gestion financière et de rapportage, (iii) les procédures de recrutement du personnel clé du Projet ou de toute assistance technique, (iv) une description détaillée des modalités de mise en œuvre du Projet, et (v) toutes autres procédures ou modalités administratives, financières ou techniques requises par le Projet.

14. L'Agent principal du Projet adressera un projet de Manuel au FIDA pour commentaire et approbation. L'Agent principal du Projet adoptera le Manuel tel qu'approuvé par le FIDA et fournira dans les meilleurs délais une copie au FIDA. L'Emprunteur devra exécuter le Projet conformément au Manuel et ne pourra le modifier, l'abroger, y déroger ou permettre de le modifier, de l'abroger ou d'y déroger sans l'accord écrit préalable du FIDA.

République de Côte d'Ivoire
Projet d'Urgence Agricole (PUA-CI)

PRÊT NO. _____
DON NO. _____

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du Prêt et du Don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Prêt et du Don ASAP ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Total	Montant alloué au titre du Prêt FIDA (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Don ASAP (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	2 410 000	210 000	100% hors contribution des bénéficiaires
II. Equipement et Matériel	2 225 000	250 000	100% hors taxes et hors contribution des bénéficiaires
III. Consultations	3 640 000	2 085 000	100% hors contribution des bénéficiaires
IV. Biens services et intrants	4 600 000	220 000	100% hors contribution des bénéficiaires
V. Salaires et Indemnités	1 200 000	-	100% hors contribution du Gouvernement
Non Alloué	1 565 000	305 000	
TOTAL	15 640 000	3 070 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses « d'Équipement et Matériel » relatives à la catégorie II incluent également les dépenses relatives aux véhicules.
- ii) Les dépenses de « Consultations » de la catégorie III incluent les dépenses liées aux formations et aux ateliers.
- iii) Les dépenses de « Salaires et Indemnités » de la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement.

2. Modalités de décaissement

- a) *Frais de démarrage.* Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage afférents aux catégories III « Consultations » et IV « Salaires et Indemnités » engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de trois cent soixante mille euros (EUR 360 000).

République de Côte d'Ivoire
Projet d'Urgence Agricole (PUA-CI)

PRÊT NO. _____
DON NO. _____

Annexe 3

Clauses particulières

1. Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur/Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

3. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapportage.

4. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

5. *Genre.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes et des jeunes dans le cadre du Projet.

6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

7. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:

L'Emprunteur/Bénéficiaire veille à ce que: a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur/Bénéficiaire; b) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas; c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire de terres n'est requise dans le cadre du Projet. En cas d'acquisition imprévue de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet, l'Emprunteur/Bénéficiaire devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires; d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises.

République de Côte d'Ivoire
Projet d'Urgence Agricole (PUA-CI)

PRÊT NO. _____
DON NO. _____

8. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

9. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur/Bénéficiaire et les parties au projet doivent s'assurer que le projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

Cadre logique

Cadre logique	Indicateurs				Moyens de Vérification			Hypothèses	
	Résultats	Nom de l'indicateur	Unité	Baseline	Cible finales	Source	Fréquence		Responsabilité
Outreach	Nombre de personnes /bénéficiaires* recevant des services promus ou appuyés par le PUA-CI (CI 1)	Personnes	0	53 600	Rapports projets	Semi-annuels	UCP	Identification efficace des acteurs et ciblage des femmes/jeunes réalisé au niveau villageois	
		Hommes	Personnes	0					13 400
		Femmes	Personnes	0					26 800
		Jeunes	Personnes	0					17 550
		Nombre de ménages touchés (CI 1.a)	Ménages	0					13 400
		Nombre estimé de personnes touchées** (CI 1.b)	Personnes	0					294 800 ⁽¹⁾
		Hommes – Nombre	personnes	0					5 000
		Femmes – Nombre	Personnes	0					5 000
	Total membres de ménage – Nombre	Personnes		10 000					
Objectif général: Soutenir le GoCIV à fournir une aide d'urgence aux petits producteurs agricoles les plus impactés par la COVID -19 et les changements climatiques et qui sont engagés dans les chaînes de valeurs hautement stratégiques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (riz, maïs, maraichage, volaille, petits ruminants et la pêche)	Pourcentage de ménages rapportant que leurs revenus sont maintenus ou améliorés en comparaison avec l'avant COVID-19 (même mois /période en 2019)	%	0	70%	Enquêtes du PUA-CI/ Rapport d'achèvement/ évaluation de la PANAFCI	Fin du projet	UCP et antennes	Stabilité politique. Les conditions macro-économiques restent stables ou s'améliorent La situation de la COVID_19 dans le pays reste stable, en s'améliorant au fil du temps Pas de choc majeur au niveau social ou politique dans la région	
	(Nombre) Pourcentage de femmes rapportant une diversité alimentaire minimum (CI 1.2.8)	% (Nombre)	0	70%	Rapports de projet / Rapport d'achèvement/ Enquêtes du PUA-CI	Semi-annuel et fin de projet	UCP et antennes		
	(Nombre) Pourcentage de ménages rapportant que leurs ventes ont été maintenues ou améliorées	% (Nombre)		70%					
Objectif de développement: Protéger la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages grâce à l'approche « reconstruire en mieux » (approche Reconstruire en mieux, Build Back Better)	(Nombre) Pourcentage de ménages déclarant une augmentation de la production (CI 1.2.4)	% (Nombre)	0	70%					
Résultat 1. Les bénéficiaires cibles maintiennent leur production dans les chaînes de valeur alimentaires critiques, contribuant de manière significative à l'apport nutritionnel des ménages et reconstituent le stock de semences qu'ils ont perdu pendant la crise	(Nombre) Pourcentage de ménages rapportant que l'adoption de nouveaux intrants, technologies ou pratiques a été maintenue ou a augmenté (CI 1.2.2)	% (Nombre)		50%	Rapports de projet / Rapport d'achèvement/ Enquêtes du PUA-CI	Semi-annuel et fin de projet	UCP et antennes		
<i>Produit 1.1</i>	Nombre de personnes ayant eu accès aux intrants améliorés et/ou aux paquets technologiques (CI 1.1.3)	Personnes		20 000	Rapports de projet / Rapport d'achèvement	Semi-annuel et fin de projet	UCP et antennes		

13

⁽¹⁾ Average household size is 5.5 persons

<i>Les ménages ciblés ont accès à des intrants agricoles, équipements et des services de bonne qualité et climato-résilients</i>	Membres des ménages de petits exploitants pauvres ayant reçu un appui pour faire face aux effets du changement climatique (ASAP)	Personnes		20 000			
	Superficies cultivées par des méthodes résilientes au climat (ASAP)	Hectares de terres cultivées		500	Rapports de projet / Rapport d'achèvement	Semi-annuel et fin de projet	UCP et antennes
	Nombre de personnes/ ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition (CI 1.1.8)	Nombre		10 000	Rapports de projet / Rapport d'achèvement	Semi-annuel et fin de projet	UCP et antennes
	Nombre de personnes formées aux pratiques préventives et d'hygiène contre la COVID-19 et ayant reçu des équipements de protection	Personnes		10 000	Rapports de projet / Rapport d'achèvement	Semi-annuel et fin de projet	UCP et antennes
<i>Produit 1.2. Les ménages ciblés diversifient leurs productions (légumes, volaille, petits ruminants, poissons) et améliore leur revenus</i>	Pourcentage de ménages ayant accès aux kits d'intrants (semences, intrants, animaux, alevins aliments, vaccins/prophylaxie) et diversifie l'offre alimentaire via le maraichage, l'aviculture, petits ruminants, pisciculture	%		70%	Rapports de projet / Rapport d'achèvement	Semi-annuel et fin de projet	UCP et antennes
Résultat 2: Les femmes et les jeunes les plus touchés par la COVID-19 diversifient leur production et renforcent leur résilience aux chocs futurs en adoptant des cultures à cycle court, des pratiques et des techniques de production climato-résilientes, génèrent des revenus et reconstituent leur fond propre	Particuliers participant à des activités de gestion des ressources naturelles et du risque climatique (ASAP)			10,000	Rapports de projet / Rapport d'achèvement/ Enquêtes du PUA-CI	Semi-annuel et fin de projet	UCP et antennes
	Nombre personnes qui bénéficient de service d'information climatiques, pratiquent une agriculture durables et résilientes au changement climatique et utilisent les technologies adéquates (CI 3.1.2)	Personnes		10 000	Rapports de projet / Rapport d'achèvement	Semi-annuel et fin de projet	UCP et antennes
Résultat 3. Les petits exploitants ciblés nouent des partenariats commerciaux avec les acheteurs et vendent mieux grâce à un accès facile aux informations sur le marché	Pourcentage de ménages ayant maintenus ou amélioré leur lien avec les marchés formellement à travers des accords commerciaux	%		50%	Rapports de projet / Rapport d'achèvement/ Enquêtes du PUA-CI	Semi-annuel et fin de projet	UCP et antennes
	Nombre de entreprises rurales augmentant leur bénéfice	Nombre		100			
	Nombre de personnes formées à des activités génératrices de revenus (CI 2.1.2)	Personnes		10 000			
	Pourcentage d'OP ayant accès aux services digitaux de la plateforme	%		50%	Rapports de projet / Rapport d'achèvement	Semi-annuel et fin de projet	UCP et antennes
<i>Produit 3.2..Les entreprises rurales améliorent leur technicité</i>	Pourcentage d'entreprises rurales ciblées ayant améliorés leur niveau technique	%		50%	Rapports de projet / Rapport d'achèvement	Semi-annuel et fin de projet	UCP et antennes
<i>Produit 4.1 L'accès aux services financiers verts est amélioré</i>	Pourcentage d'OP et PME encadrées et ayant pu accéder à des services de développement des entreprises et à des finances vertes	%		50%	Rapports de projet / Rapport d'achèvement	Semi-annuel et fin de projet	UCP et antennes